

## Politiques, entreprises et citoyens

# Trois acteurs incontournables face à l'abondance de nos déchets électriques et électroniques

Une meilleure gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques est aujourd'hui indispensable, tant pour des raisons environnementales et sociales qu'économiques. Au cadre législatif devant être mis en place aux niveaux européen et national doivent répondre des engagements concrets de la part des entreprises... et des gestes quotidiens des citoyens !

PAR FLORA BARLAND, VOLONTAIRE À LA COMMISSION JUSTICE ET PAIX BELGIQUE FRANCOPHONE

Des appareils électriques et électroniques novateurs ne cessent d'apparaître et rendent rapidement leurs prédécesseurs obsolètes: les lecteurs MP3 ont éclipsé les walkmans, les tablettes numériques ont d'ores et déjà détrôné les ordinateurs portables. Pour autant, la diffusion des innovations technologiques ne s'est pas accompagnée de pratiques de recyclage adéquates et optimales. Ainsi, si plus de quatre milliards de GSM sont utilisés aujourd'hui dans le monde, seuls 3% d'entre eux sont recyclés. Ce chiffre est d'autant plus alarmant que les gisements de DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) augmentent en parallèle de 2 à 3% par an.

Dans les pays du Nord de la planète, la technologie fait tant partie de nos identités sociales et culturelles actuelles qu'il est difficile de la remettre en question. Son omniprésence doit toutefois être interrogée. En effet, en conséquence à notre utilisation massive d'appareils électriques et électroniques, "nous devons faire face à un véritable tsunami de déchets électroniques qui déferle sur le monde" (1). Or la quantité de DEEE que nous générons est la résultante d'un mode de vie insoutenable à long terme.

### Pourquoi recycler ?

Le recyclage permettrait de réduire l'impact environnemental qui découle de la production primaire des métaux



composant nos appareils électriques et électroniques. L'extraction et la fonte des matières premières sont, en effet, des étapes énergivores rejetant d'importantes quantités de dioxyde de carbone ainsi que des déchets souvent toxiques, les stériles miniers. Si les trois milliards de détenteurs de GSM à travers le monde faisaient recycler leur mobile, deux cent quarante mille tonnes de matière première seraient préservées, réduisant ainsi l'équivalent en gaz à effet de serre de quatre millions de véhicules.

Notre modèle économique n'a pas pour objet le traitement de nos produits vétustes ou délaissés par manque d'usage. Le recyclage des DEEE revêt pourtant de multiples avantages : la récupération des matières premières valorisables composant nos appareils permet de réduire la pression que nous exerçons sur les ressources naturelles de la Terre et de limiter l'impact environnemental qui découle de la production primaire des métaux ou du rejet de ceux-ci dans la nature. Au-delà de ses vertus écologiques, la pratique du recyclage représente un potentiel économique considérable. Selon un récent rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), la gestion des DEEE pourrait rapporter annuellement 360 milliards d'euros.



Recycler, c'est aussi préserver notre planète d'une extraction intensive de ressources naturelles nuisible aux populations et à l'environnement.

## L'Union européenne s'active à recycler

Clairvoyante quant aux intérêts majeurs du recyclage et désireuse de limiter sa dépendance aux importations de matières premières minérales, l'Union européenne a développé un ensemble législatif pour actualiser la politique communautaire en matière de traitement des DEEE.

La directive 2002/96/CE est certainement la plus emblématique à cet égard. En 2003, les États membres se sont vus contraints de mettre en œuvre un système de ramassage des DEEE, assuré en Belgique par l'asbl *Recupel*. Un objectif annuel de collecte de minimum quatre kilos de déchets par habitant a été fixé. Depuis lors, les producteurs et les importateurs sont également tenus de reprendre nos DEEE au nom des principes du "pollueur-payeur" et de "l'obligation de reprise". Une refonte de cette directive a été adoptée en 2012, posant un objectif de collecte de 45% des produits électriques et électroniques vendus pour 2016. Un taux de ramassage de 65% des équipements vendus ou de 85% des déchets produits chaque année devra avoir été mis en œuvre pour 2019. Plus concrètement, environ vingt kilos de DEEE par habitant devraient être annuellement collectés dans les États membres d'ici cette même année.

En Belgique, et notamment en Wallonie, diverses références légales ont été actées quant au recyclage des DEEE. Ce cadre découle en partie de la législation européenne et est dans sa grande majorité non contraignant. Il est toutefois possible d'aller plus loin. Ainsi, la convention environnementale de la Région wallonne du 19 février 2001 notifie qu'il "convient de responsabiliser progressivement les secteurs à l'origine de la production et de la mise à la consommation de déchets électriques et électroniques et, d'autre part, de favoriser la réutilisation et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques en vue de limiter drastiquement leur mise en décharge et leur incinération". Et l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 2002 instaure une obligation de reprise de certains déchets électriques et électroniques en vue de leur valorisation ou de leur gestion.

## Poser des actes entrepreneuriaux innovants

La responsabilité d'un changement sociétal profond repose en partie sur les épaules des entreprises, de l'État et de l'Union européenne qui se doivent de soutenir une transformation de nos modèles économiques et industriels actuels. Ces acteurs sont habilités à insuffler une

dynamique pour détourner progressivement notre économie de stocks de matières premières et de DEEE, où les produits vont de la mine à la décharge, pour embrasser une économie circulaire, où les matières et surtout les ressources non renouvelables s'inscriraient dans des cycles d'utilisation et de recyclage.

De fait, les industriels sont amenés à réinventer les modalités d'émergence et de mise en œuvre de l'innovation en considérant dans quelles conditions elle peut être "techniquement, socialement et économiquement viable" (2). Les conclusions du Conseil européen de Göteborg (juin 2001) sont sans appel à cet égard, précisant notamment qu'«il faut modifier le lien entre la croissance économique, l'utilisation des ressources naturelles et la production de déchets. Une économie performante doit aller de pair avec une utilisation durable des ressources naturelles et une production viable de déchets [...] (3)».



Une grande quantité d'appareils électriques et électroniques hors d'usage ou inutilisés ne connaissent pas de deuxième vie, se retrouvant stockés au domicile, enfouis en décharge ou incinérés sans valorisation énergétique

Ce glissement implique la mise en œuvre de programmes d'apprentissage internes pour stimuler la prise de conscience - culture d'entreprise, citoyenneté... - par la diffusion de valeurs organisationnelles et de principes

#### NOTES :

(1) Achim Steiner, directeur exécutif de l'unep en mai 2015.

(2) Arnaud Diemer, *La technologie au cœur du développement durable : mythe ou réalité ?*, Innovations, 2012, Vol.1, n°37, pp.73-94.

(3) Communication COM (2001) 264 final de la Commission du 15.5.2001. "Développement durable en Europe pour un monde meilleur: stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable".

Voir les conclusions de la Présidence à l'adresse suivante : <http://ue.eu.int/fr/info/eurocouncil/>, et en particulier le paragraphe 31.

L'article complet est à lire sur <http://www.justicepaix.be/?article1005>

#### QUE FAIRE DE NOS APPAREILS HORS D'USAGE ?

- Associations reprenant gratuitement vos appareils électroniques pour les porter au recyclage : *Les Petits Riens, Oxfam Solidarité, Droit et devoir, Tac Tic informatique, l'Atelier TIC Tanneurs, La Poudrière, Emmaüs, CF2D...* - [www.res-sources.be/j](http://www.res-sources.be/j)
- Parcs à conteneur - [www.recupel.be/collecte-commerçant-collecte-commerçant.html](http://www.recupel.be/collecte-commerçant-collecte-commerçant.html)
- Systèmes de reprise de vos appareils électroniques en échange d'un prix de rachat : *Love2recycle.be* - [www.love2recycle.be/fr/GSM/accueil.html](http://www.love2recycle.be/fr/GSM/accueil.html)  
*Recyclez-moi* - [www.recyclez-moi.fr/](http://www.recyclez-moi.fr/)
- Système de reprise de vos téléphones mobiles contre un don à l'association de votre choix : *Mon ex-tel* - [www.monextel.com/](http://www.monextel.com/)
- Associations assurant un service de réparation payant : *Et si on réparait* - [www.etsionreparait.be](http://www.etsionreparait.be)

éthiques ou encore par l'instauration d'un climat de confiance vis-à-vis des consommateurs. Mais, ne l'oublions pas, les citoyens sont aussi en mesure de participer à la dynamique insufflée pour une meilleure prise en charge de nos déchets. D'une part, il nous revient de recycler plus systématiquement : une trop grande quantité d'appareils électriques et électroniques hors d'usage ou inutilisés ne connaissent pas de deuxième vie, se retrouvant stockés au domicile, enfouis en décharge ou incinérés sans valorisation énergétique. D'autre part, il est de notre ressort de consommer avec plus de sagesse : une gestion optimale des externalités commence d'abord par la prévention des déchets générés, comme le rappelle l'adage selon lequel "le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas".